

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

MAIRIE D'AUCHEL

Place André Mancey
62260 Auchel
03 21 64 79 00
<https://www.auchel.fr/>

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

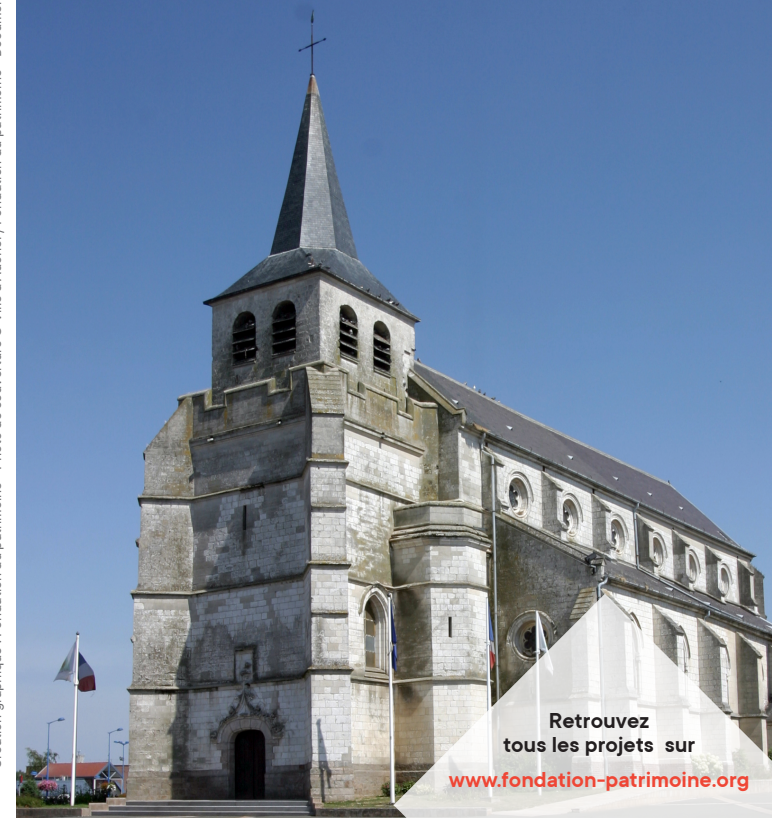
► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Martin d'Auchel

Pas-de-Calais

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville d'Auchel / Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Mobilisons-nous pour l'église Saint-Martin

◆◆ LE PROJET

L'église d'Auchel trône au centre de la place Jules Guesde, place principale de la Ville. Elle est consacrée à Saint Martin. Aujourd'hui, le temps a fait son œuvre et l'édifice doit être restauré.

En effet, les couvertures en ardoises sont dans un état de vétusté avancée. Outre les risques de chute de matériaux, le défaut d'étanchéité entraîne des infiltrations dans les toitures ainsi qu'au cœur des maçonneries. Les travaux de remise en état des parties dégradées de la charpente doivent également être engagés.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

D'abord victime des vicissitudes des conflits secouant la région presque continuellement du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, puis reconstruite quasi-intégralement à la fin du XIX^{ème} siècle pour s'adapter à la soudaine croissance démographique liée à l'intensité de l'exploitation minière des alentours, l'église témoigne encore de ces nombreux événements historiques par son architecture. Elle fut reconstruite par l'architecte hesdinois Clovis Normand.

Dès sa construction, l'église avait montré des signes de fragilité, liés à sa conception et au sol sur lequel elle a été bâtie. La dernière grande opération de consolidation et de

rénovation eut lieu à partir de 1970 et dura 3 années.

◆◆ LA MOBILISATION

Les habitants ont donc à cœur de léguer aux générations futures ce patrimoine exceptionnel.

Même si des partenaires publics soutiennent ce projet et que d'autres sollicitations sont en cours d'instruction, le montant des travaux reste une charge considérable pour la Ville d'Auchel.

Par le passé, de généreux donateurs ont permis la sauvegarde de l'église, faites de même aujourd'hui.

◆◆ LES CONTREPARTIES

Pour 10€ : Remise d'une photo-souvenir de l'édifice et invitation à l'inauguration

Pour 100€ : Visite du chantier durant les travaux (+ contrepartie précédente)

Pour 250€ : Invitation des donateurs à la Réception de fin travaux avec un concert dans l'église (+ contreparties précédentes)

Montant des travaux	1 268 000 €
Objectif de collecte	10 000€
Début des travaux	2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin d'Auchel

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80691

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Martin d'Auchel

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du patrimoine

